



Création d'une market place sur internet dans le domaine numérique

Par GibsonSG76

Bonjour à tous,

Pour résumer mon projet, je souhaite créer une market place sur internet permettant de mettre en relation l'offre et la demande dans le domaine du numérique et de l'informatique en général. Mais je bloque depuis plusieurs jours sur la forme juridique la plus adaptée pour tester mon projet. Je sollicite donc votre aide.

Le cœur du problème rendant le choix du statut à adopter difficile réside dans mon modèle économique. En effet, mon site internet permettra de mettre en relation des porteurs de projet ainsi que des prestataires. Un porteur "poste" son projet sur mon site, les prestataires "postent" des offres sur ce projet. Enfin, le porteur choisi parmi les différentes offres le prestataire avec lequel il souhaite travailler.

Le modèle économique est basé sur un modèle assez classique de prélèvement de commissions lors du paiement du projet. Le porteur de projet choisi un prestataire, paye le montant précisé dans "l'offre" du prestataire à mon Entreprise/Société qui sera chargée de reverser cette somme au prestataire une fois le projet terminé et validé moins la commission que je pense fixer à 2% pour commencer.

Ce modèle est, selon moi, le meilleur moyen d'éviter des litiges au niveau financier (même si en éviter totalement est impossible) mais engendre du CA . Et c'est là que ça se complique pour moi au niveau du choix de la forme juridique de ma future Entreprise/Société.

Ce qu'il faut savoir, c'est que, pour le moment, je suis seul dans ce projet je pense donc m'orienter vers une forme juridique Unipersonnelle.

Il me reste donc les choix suivants: EURL, EI, AE, SASU

Prenons l'exemple: un porteur de projet PO choisi une offre d'un Prestataire PR d'un montant de 1000?. PO émet un paiement vers mon Entreprise/Société d'un montant de 1000?. A ce moment là, ma société possède donc un CA de 1000?.

Ensuite, PR réalise le projet et PO valide. Mon Entreprise/Société reverse donc les 1000? - 2% de commission soit 980? à PR. Je réalise donc un bénéfice brut de 20? avec un CA de 1000?

AE: autoentreprise, impossible dans mon cas car je paierai des cotisations sociales trop élevées par rapport au bénéfice dégagé. En effet pour un CA de 1000?, je paie environ 20% soit 200? pour un bénéfice de 20? j'ai donc perdu 180?. Je perdrai de l'argent dans tous les cas à moins de fixer une commission > 20% ce qui est impensable.

Pour les autres statut cités plus haut, leurs fonctionnement commence à être compliqué et je crains les frais/impôts cachés. (Ex: EURL avec un cotisation sociales forfaitaire obligatoire)

Je rappelle l'objectif: tester mon projet à moindre frais. Je ne suis pas fou, je sais bien que ça va me coûter de l'argent avant d'être rentable. L'objectif est, dans un premier temps, de choisir la meilleure forme juridique pour "tâter" le marché et non pour faire du bénéfice. Il sera toujours temps de changer de forme juridique si mon projet engendre assez de trafic pour être rentable.

Question: savez-vous quelle est la meilleure option pour mon cas ? EURL, SASU, EI ? Avec un statut personnel d'associé / gérant ou juste associé ? TNS ou salarié ?

Merci d'avance pour votre aide !